

VILLE DE CHALONNES-SUR-LOIRE

# L'ACCUEIL DE LOISIRS PÉRISCOLAIRE

Année 2023 - 2024



**ÉCOLE  
PETIT PRINCE**



# POURQUOI CE LIVRET D'ACCUEIL ?

Ce livret d'accueil a pour but de vous informer sur le fonctionnement de l'accueil de loisirs périscolaire municipal.

L'accueil périscolaire désigne les différents temps se déroulant en dehors des temps scolaires. L'équipe de professionnels municipaux assure une prise en charge cohérente de votre enfant, tout au long de sa journée.

L'accueil périscolaire offre à l'enfant une transition en douceur entre la famille et la collectivité. C'est un moment de loisirs et de détente qui s'adapte à l'âge et au rythme de l'enfant.

Un livret d'accueil est élaboré pour chaque école, car les horaires et l'organisation ne sont pas identiques. Cette organisation peut évoluer en fonction des conditions d'accueil mises en place à la rentrée.



## TEMPS PÉRISCOLAIRES



Le matin avant l'école



La pause méridienne



Le soir après l'école

*Encadrés par des animateurs  
ou des intervenants*



## LE PÉDIBUS

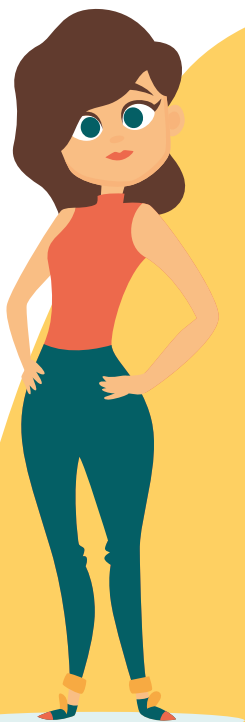
Le pédibus permet aux enfants scolarisés à l'école Petit Prince d'aller en groupe à pied de l'école jusqu'à la Maison de l'Enfance, et inversement. Les enfants sont encadrés par les animateurs.

Le pédibus est compris dans la pause méridienne, et dans le temps d'accueil périscolaire du matin et du soir.



# FONCTIONNEMENT

HORAIRES	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
7h15 - 8h30	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire	Accueil de loisirs extra-scolaire aux Goulidons	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire
8h30 - 12h10	Classe	Classe		Classe	Classe
12h10 - 13h50	Pause méridienne	Pause méridienne		Pause méridienne	Pause méridienne
13h50 - 16h30	Classe	Classe		Classe	Classe
16h30 - 18h45	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire		Accueil périscolaire	Accueil périscolaire



## L'ACCUEIL DU MATIN ET DU SOIR

L'équipe d'animation accueille votre enfant à la Maison de l'Enfance, 5 rue des Tonneliers, les lundis, mardis, jeudis et vendredis à partir de 7h15 jusqu'à l'ouverture de l'école.

Un accueil court est prévu tous les matins de 8h10 à 8h25 au sein de l'école Petit Prince, pour les enfants de petite section et leur fraterie seulement. Ces temps sont facturés au même titre que l'accueil périscolaire (voir page Facturation).

L'équipe d'animation accueille également votre enfant tous les soirs de 16h30 à 18h45 au sein de la Maison de l'Enfance.

L'entrée à la Maison de l'Enfance est sécurisée avec une carte d'accès pour les usagers. En cas de perte, le remplacement de celle-ci sera facturé 10 €.



## LA PAUSE MÉRIDIDIENNE

Les enfants sont accueillis de 12h10 à 13h50 par l'équipe d'animation.

Ils sont répartis en deux groupes :

- les enfants de TPS, PS et MS (qui font la sieste) déjeunent au Petit Prince de 12h10 à 13h ;
- les enfants de MS et GS déjeunent de 12h10 à 13h50 à la Maison de l'Enfance.

Les repas des élèves des classes maternelles et élémentaires des écoles de Chalonnes-sur-Loire sont préparés par la cuisine centrale installée dans les locaux de la résidence autonomie Soleil de Loire, qui dépend du Centre communal d'action sociale.

Depuis 2019, la Ville de Chalonnes-sur-Loire s'inscrit dans la démarche « Mon restau responsable », en continuité du projet « Bien manger au quotidien » initié par la municipalité en 2013. Au quotidien, les repas des enfants sont confectionnés à partir de produits frais qualitatifs et cuisinés sur place tous les matins. Ils sont ensuite livrés dans les différentes cuisines satellites.

Les menus sont consultables en ligne sur l'Espace Citoyens.



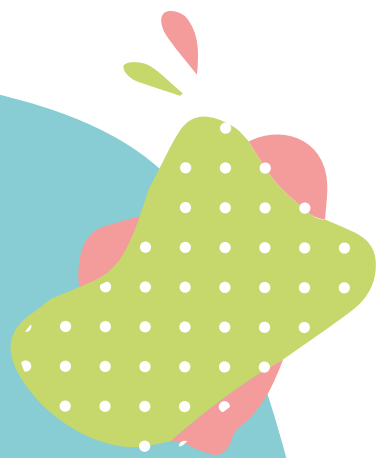
Pour les enfants qui déjeunent à la Maison de l'Enfance, il est demandé aux familles de fournir une serviette en tissu nominative. Elle est restituée en fin de semaine par l'équipe d'animation.

### INFORMATIONS PRATIQUES

Nous pouvons accueillir votre enfant uniquement si vous l'avez inscrit aux services via l'Espace Citoyens.

En cas de trouble permanent ou temporaire dans la santé ou dans la vie quotidienne de votre enfant, merci d'en informer le service périscolaire, ainsi que son établissement scolaire.

Les familles dont l'enfant fait l'objet d'un projet d'accueil individualisé (PAI) déclaré sont chargées de le signaler au responsable périscolaire.



# RÉSERVATION & FACTURATION

L'inscription aux services municipaux et la réservation des créneaux pour l'année 2023-2024 sont accessibles en ligne sur l'Espace Citoyens à partir du 15 juin 2023.

[www.espace-citoyens.net/espacecitoyenchalonnessurloire](http://www.espace-citoyens.net/espacecitoyenchalonnessurloire)



## RÉSERVATION

Les nouvelles familles doivent se créer un compte sur l'Espace Citoyens et compléter le formulaire d'inscription aux différents services municipaux.

Une fois l'inscription confirmée, les créneaux de présence de l'enfant sont à réserver au minimum 72h à l'avance sur le logiciel. Si vous rencontrez des difficultés, contactez le service périscolaire par courriel ou par téléphone.

**En cas d'absence imprévisible, les parents s'engagent à prévenir la structure d'accueil le plus rapidement possible, avant 12h pour la restauration. L'école n'est pas le relai entre les parents et le service périscolaire.**

Si ces modalités de réservation ne sont pas respectées, une majoration de tarif est appliquée pour le service de restauration scolaire. Les majorations sont appliquées ainsi :

### CONTEXTE

### RESTAURATION

Enfant présent sans réservation

Tarif correspondant au repas  
+ Majoration de 4 €

Enfant absent avec annulation dans les  
délais via l'Espace Citoyens

Pas de facturation

Enfant absent avec annulation hors  
délais

Tarif correspondant au repas

Enfant absent sans annulation

Tarif correspondant au repas  
+ Majoration de 4€



## FACTURATION

Les factures du service Périscolaire sont à régler chaque mois à l'ordre du Trésor public. Sauf contre-indication de votre part, vous recevrez une facture numérique à consulter sur l'Espace Citoyens.

Le paiement s'effectue :

- en ligne par carte bancaire, directement sur l'Espace Citoyens
- par prélèvement automatique mensuel (fournir un RIB au service comptabilité)
- en espèces ou carte bancaire auprès d'un buraliste agréé (à Chalonnnes-sur-Loire : café des Halles, bar des Sports, bar des Voyageurs)
- par virement bancaire (voir références sur la facture)
- par courrier à l'ordre du Trésor public (par chèque, CESU ou chèque-vacances)

## TARIFS



## LES TARIFS DE LA PAUSE MÉRIDIANNE

### TRANCHES DE QUOTIENT FAMILIAL CAF

### TARIFS 2023 - 2024

Inférieur à 351	0,64 €
De 351 à 450	0,83 €
De 451 à 600	1,00 €*
De 601 à 850	1,00 €*
De 851 à 1050	1,00 €*
De 1051 à 1250	3,17 €
De 1251 à 1500	3,31 €
De 1501 à 2000	4,37 €
Au-delà de 2000	4,37 €

\* En 2022, la Ville de Chalonnnes-sur-Loire a voté de nouveaux tarifs pour la cantine afin que davantage de familles chalonnaises puissent bénéficier du dispositif « Cantine à 1€ ». Le conseil municipal a également choisi de baisser les tarifs des familles qui n'entrent pas dans le dispositif.

À noter : cette aide de l'Etat a une durée limitée. Elle devrait s'arrêter à la fin de l'année scolaire 2023/2024.



## LES TARIFS DE L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE (APS)

TRANCHES DE QUOTIENT FAMILIAL CAF	TARIFS APS 2023 MONTANT HORAIRE
Inférieur à 351	0,97 €
De 351 à 450	1,51 €
De 451 à 600	2,01 €
De 601 à 850	2,74 €
De 851 à 1050	2,97 €
De 1051 à 1250	3,25 €
De 1251 à 1500	3,33 €
De 1501 à 2000	3,47 €
Au-delà de 2000	3,60 €

Le goûter est compris dans le coût de l'accueil périscolaire du soir.

La facturation s'effectue au quart d'heure de présence, en fonction de votre quotient familial. Au-delà de 23h de présence hebdomadaire, il ne vous sera facturé que 15 % du taux horaire. Tout quart d'heure entamé est dû. Tout dépassement des horaires d'ouverture en cas de retard est pénalisé à hauteur de 5 € le quart d'heure.

Une majoration de +15 % est applicable aux enfants domiciliés hors commune.

Service comptabilité de la mairie  
tél. 02 41 74 10 81, puis taper 4  
[myriam.courtin@chalonnnes-sur-loire.fr](mailto:myriam.courtin@chalonnnes-sur-loire.fr)

## VOS CONTACTS

**Yohann LATTÉ**

Référent périscolaire pour  
l'école Petit Prince

Tél. 02 41 78 51 11

Courriel [aps@chalonnnes-sur-loire.fr](mailto:aps@chalonnnes-sur-loire.fr)





## L'ÉQUIPE PÉRISCOLAIRE


L'équipe périscolaire municipale est composée d'un responsable de site et d'une équipe d'animateurs professionnels. Les animateurs proposent chaque jour des activités de loisirs, artistiques, manuelles ou sportives.

Nous accueillons également des stagiaires et des intervenants extérieurs.

Maison de l'Enfance  
Service Périscolaire

 02 41 78 51 11

 [aps@chalonnnes-sur-loire.fr](mailto:aps@chalonnnes-sur-loire.fr)

 5 rue des Tonneliers  
49290 Chalonnnes-sur-Loire

 Enfance Chalonnnes

*L'accueil périscolaire est une structure de la Ville de Chalonnnes-sur-Loire soutenue par la Caf et la MSA.*

